BULLETIN D'INSCRIPTION – CA été enfants 2024
Du 12 au 16 août 2024

Du 11 au 15 mars : pour les résidents des Trois-Chêne
Dès le 25 mars : pour les travailleurs des Trois-Chêne
Dès le 15 avril : pour les personnes des autres communes

A remplir par le secrétariat

Somme à payer : .....
Paiement effectué le .....
❒ Espèce (caisse n°.....)
❒ Sumup

Nom de l'animateur .....
Remarque .....

	Prénom	Nom	Date de naissance	Nom de l'école	Classe	Classe CLI	
						Oui	Non
1							
2							
3							

Nom et prénom du représentant légal .....

Adresse..... NPA + Lieu.....

☎ **Portable* .....** **E-mail*.....@.....**
(Renseignements obligatoires pour recevoir la confirmation d'inscription)

Nom/adresse de l'employeur (habitants hors Trois-Chêne) : .....

(merci de joindre fiche de salaire de – de 6 mois)

Adresse de facturation si différente du dessus :

Nom et prénom.....

Adresse..... NPA + Lieu.....

Renseignements médicaux

Besoins spécifiques (allergies) : .....

Votre(s) enfants bénéficie(ent) t-il(s) d'un accompagnement particulier : oui / non

Si oui le(s)quel(s).....

Date du dernier rappel tétanos : enf 1 ...../...../..... enf 2 ...../...../..... enf 3 ...../...../.....

	L'enfant sait-il nager ?		L'enfant peut rentrer seul		L'enfant peut-il passer la frontière ?	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Enf 1						
Enf 2						
Enf 3						

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le dossier complet est à remettre dans la boîte aux lettres avant le lundi 18 mars 9h (seuls les dossiers complets seront traités). Le dépouillement se fera par l'équipe la semaine du 18 au 22 mars 2024 et une réponse sera rendue par email (uniquement) la semaine suivante.

Photocopies des documents obligatoires à joindre au dossier d'inscription :

- Carte d'identité du responsable légal
- Carte d'identité du participant
- Carnet de vaccination
- Justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois)
- RDU (revenu déterminant unifié à demander sur : www.ge.ch)

ESPACE RESERVE A LA MAISON DE QUARTIERS

Tarif pour la semaine

Catégorie Familiale	Revenu mensuel brut familial	Famille avec 1 enf. inscrit	Famille avec 2 enf. inscrits	Famille avec 3 enf. inscrits	Famille avec 4 enf. inscrits
A	Moins de 2'500	50.-	90.-	120.-	150.-
B	De 2'501 à 3'500	60.-	110.-	150.-	190.-
C	De 3'501 à 4'500	75.-	140.-	195.-	240.-
D	De 4'501 à 5'500	90.-	170.-	225.-	280.-
E	De 5'501 à 7'000	105.-	200.-	270.-	340.-
F	De 7001 à 8'500	130.-	250.-	360.-	460.-
G	De 8'501 à 11'500	175.-	340.-	495.-	640.-
H	De 11'501 à 14'500	215.-	420.-	615.-	800.-
I	De 14'501 à 17'500	250.-	490.-	720.-	940.-
J	Plus de 17'500	270.-	530.-	780.-	1020.-

Le montant total du centre aéré doit être payé directement au secrétariat soit en espèce, soit par carte bancaire avant le 28 mars 2024. En cas de non-paiement à cette date, l'inscription sera automatiquement annulée.

Le paiement du centre aéré ne doit en aucun cas être un frein à l'inscription de votre enfant, en cas de difficulté de paiement, merci de vous adresser directement au secrétariat ou faire un mail : karine.compois@fase.ch.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'accident et sous certificat médical présenté dans les 10 jours. Passé ce délai aucune réclamation ne sera possible.

L'inscription ne sera validée et définitive qu'au moment où le paiement total de la somme due sera effectué.

Date : ..... Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....

Quelques renseignements divers

Nous accueillons les enfants entre 8 et 9h le matin à la Maison de quartiers. Le retour se fait au même endroit entre 17h30 et 18h du lundi au jeudi et de 16h30 à 17h le vendredi.

Fermeture de la Maison de Quartiers à 18h du lundi au jeudi et à 17h le vendredi.

Nous vous informons que le secrétariat sera fermé durant les mois de juillet/août. Dans le cas ou votre enfant doit s'absenter lors d'un centre aéré nous vous demandons de bien vouloir prévenir l'équipe d'animation par téléphone entre 8h et 9h au 022 348 96 78.

L'enfant devra prendre quotidiennement :

- un pique-nique, goûter, boisson en suffisance (en privilégiant de l'eau dans des contenants réutilisables)
- crème solaire, casquette
- maillot de bain, serviette (dans un sac séparé du pique-nique)
- vêtements adaptés en fonction de la météo
- chaussures étanches (en cas de pluie)

Nous vous rappelons que les enfants ne sont pas assurés contre les accidents par la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg. Les enfants sont tenus de respecter les consignes données par les encadrants. En cas de désobéissance ou mise en danger à répétition, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure l'enfant du centre aéré.

Dans le but de favoriser les interactions de groupe, tout matériel électronique (jeux vidéo, téléphone portable, etc.) sont interdits dans le cadre du centre aéré. Dans le cas ou votre enfant est amené à prendre son matériel avec lui, l'équipe d'animation se réserve le droit de décliner toute responsabilité, en cas de vol ou d'objet détérioré.

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos est pratique courante. Ces documents peuvent être utilisés par la Maison de Quartiers pour le site internet, la gazette... À tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant. En cas de désaccord, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir en prenant directement contact avec l'équipe d'animation au 022 348 96 78.

☐ Je souhaite devenir membre de la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg-Le Spot afin de soutenir l'association.

Je, soussigné, _____ déclare :
compléter avec prénom et nom du représentant légal

- autoriser, en cas d'accident, les responsables de la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon (mes) enfant(s), y compris celles préconisées par le médecin consulté ;
- que je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport ;
- que mon enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

Date : ..... Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....